

«L'avenir il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible » (A. de SAINT EXUPERY)

## CTL du 5 juillet 2016

Vos représentants FO-DGFIP ont tout d'abord lu la déclaration liminaire suivante :

*Monsieur le Président,*

*Depuis des semaines, le gouvernement, sourd aux revendications, prétend imposer sa réforme du Code du Travail dont une majorité de salariés, voire de citoyens, ne veut pas.*

*A la DGFIP, nous assistons à la même surdité de la part de la Direction Générale. Ainsi notre Directeur Général n'hésite pas à passer en force en érigeant en « lignes directrices » les pistes de réflexion présentées en groupe de travail alors même que les discussions avec les organisations syndicales sont en cours.*

*Que ça soit la Loi Travail ou les réformes structurelles en cours à la DGFIP, tous ces projets relèvent de la même idéologie : le moins disant social.*

*A la DGFIP les restructurations incessantes, liées aux suppressions d'emplois et à l'impact de la réforme territoriale, conduisent déjà à une rupture de l'égalité républicaine.*

*Au sein de ces lignes directrices, le Directeur Général exhorte les personnels à la résignation et à l'adaptation permanente dans un contexte de diminution constante des moyens, alors que dans le même temps il lance des expérimentations préfigurant à terme la disparition du comptable public dans le secteur local.*

*Dans ce document et au-delà de la stigmatisation de ceux qui seraient nostalgiques d'un passé révolu simplement parce qu'ils conservent l'ambition d'un service public de qualité auprès de l'usager, le Directeur Général n'hésite pas à justifier sa politique de réduction du réseau en invoquant la fragilité des petites structures.*

*Concernant le projet de retenue à la source, qui va générer une augmentation de charge de travail dans certains services, **FO-DGFIP** n'accepte pas que la DGFIP soit le bouc émissaire d'un échec de la mise en œuvre de cette pseudo-réforme, faute de moyens suffisants.*

*L'ordre du jour de ce comité technique n'échappe pas à ces problématiques. Demi-journée de fermeture supplémentaire dans une trésorerie pour palier au manque d'effectif ; présentation d'un DUERP et d'un PAP où se révèlent la dégradation des conditions de travail des agents du fait de la politique de suppression drastique d'emplois.*

**FO-DGFIP** réaffirme solennellement que les réformes structurelles à la DGFIP relèvent d'une logique d'austérité budgétaire, et d'objectif de dénivellement des services publics financiers.

Le **premier point** abordé par ce CTL concernait l'aménagement des horaires d'ouverture au public de la trésorerie de Bourges Hôpitaux.

Pour **FO-DGFIP** cette demi-journée supplémentaire de fermeture au public va accentuer la dégradation du Service Public.

C'est pourquoi votre représentant **FO-DGFIP** a voté contre cette modification qui résulte d'une politique gouvernementale de réduction des effectifs (20 000 emplois supprimés depuis 2008) appliquée par une Direction qui oblige à réduire l'offre de service au public et force les agents à demander des horaires de fermetures supplémentaires afin de pouvoir travailler dans des conditions décentes.

Le **deuxième point** a permis de présenter le DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels) ainsi que le PAP (Programme Annuel de Prévention) 2016.

Ces deux documents ont déjà été présentés pour avis au CHSCT où toutes les organisations syndicales ont émis un avis négatif. Pour **FO-DGFIP** c'est au CTL que devrait revenir l'adoption ou pas de ces documents.

**FO-DGFIP** constate que c'est bien le manque de personnel qui accentue la dégradation des conditions de travail des agents. Les troubles psycho-sociaux en sont une terrible conséquence. La suppression drastique des emplois, voilà le problème principal or aucune solution n'est proposée dans le PAP afin d'y remédier.

Parmi les questions diverses votre représentant **FO-DGFIP** a abordé le problème des futures fusions de communautés de communes et leur impact sur l'organisation de la DDFIP du Cher au niveau des trésoreries. Ainsi la fusion de la communauté de communes des terres d'Yèvre avec celle des Vals de Cher et d'Arnon impacte à la fois la trésorerie de Mehun-Sur-Yèvre et la trésorerie de Vierzon. Que vont faire les communes membres ? A toutes ces questions la Direction n'a apporté qu'une réponse : rien ne sera décidé avant septembre. *Wait and see !!!*

Vos représentants FO DGFIP : BARDON Nicolas, Suppléant ; SORNIN Jacqueline, experte

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/018/>